



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

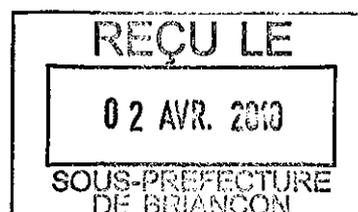
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : DIVERS 6

**OBJET : RECTIFICATION SUR LA
DELIBERATION DU 16 DECEMBRE
2009 : MODIFICATION ET
CREATION DE TARIFS
COMMUNAUX**

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine
ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Maurice DUFOUR

Dans la délibération *Modification et création de tarifs communaux*, adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2009, il apparaît que le tableau de réactualisation des tarifs est imprécis et incomplet à la rubrique « Présentoirs et appareil au sol ». Il est nécessaire de préciser « forfait mensuel par appareil » (voir tableau ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter cette modification.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM - Alpes



TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010
PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010
NOTIFIÉ LE

ÉTALAGE						
17,60 €	1,057345	18,61 €	18,60 €			
28,15 €	1,057345	29,76 €	29,75 €			
10,60 €	1,057345	11,21 €	11,20 €			
17,60 €	1,057345	18,61 €	18,60 €			
8,80 €	1,057345	9,30 €	9,30 €			
14,10 €	1,057345	14,91 €	14,90 €			
5,30 €	1,057345	5,60 €	5,60 €			
8,80 €	1,057345	9,30 €	9,30 €			
PRÉSENTOIR ET APPAREIL AU SOL						
52,80 €	1,057345	55,83 €	55,85 €			
26,40 €	1,057345	27,91 €	27,90 €			
AMBULANT SUR LE CHAMP DE MARS						
76,50 €	1,057345	80,89 €	80,90 €			
tarifs 2001 à 2005	% réactualisation	tarifs après réactualisation	tarifs arrondis à 5 cts			
TOILETTES PUBLIQUES						
0,20 €	1,057345	0,21 €	0,20 €			
0,20 €	1,057345	0,21 €	0,20 €			
POSE TEMPORAIRE DE PANNEAU PUBLICITAIRE SUR D.P.						
			0,50 €			
			300,00 €			

RECULE

02 AVR. 2013

SOUS-PRÉFECTURE
DE BRIANÇON

